

CONVOCATION

Villabé le 22 février 2024

Cher(e) Collègue,
Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

VENDREDI 1 MARS 2024
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2023
 3. Fixation des tarifs pour la sortie le Roi Lion de juin 2024
 4. Recherche de subventions pour les actions culturelles et les investissements 2024
 5. Bilan annuel des opérations immobilières 2023
 6. Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires
 7. Cantine à 1 € : Avenant EGAlim+
 8. Répression des dépôts sauvage au titre de l'article L541.3 du Code de l'Environnement
 9. Rapport d'orientation budgétaire et de développement durable 2024
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

